

COMMUNE La Chapelle-Saint-Laurian
Code_insee: 36041

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

jeudi 13 juin 2019

Gestionnaire : D.D.T. - SPREN/Unité Eau

Cité Administrative - Bd George Sand
C.S. 60616

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	A4	Description
famille:	Conservation des eaux	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
1823	Arrêté préfectoral du - N° 95-E-438 DDAF/011 du 24/03/1995 portant création d'une servitude de passage pour l'entretien des berges des cours d'eau ci-après : LE POZON, LE POT et LE MEUNET.	

Cette servitude de libre passage des engins mécaniques de curage et de faucardement, d'une largeur de 4 mètres, s'applique sur les berges de ces cours d'eau.

La commune est concernée par le cours d'eau "Le Pot".

- arrêté n° 69-1857 DDA/1983 du 27 mai 1969 portant création de la servitude de libre passage sur les berges des rivières l'Ozance et Le Riau, et extension de la même servitude à la section amont de la rivière LE RENON.

Cette servitude de libre passage des engins mécaniques de curage, de faucardement et d'entretien, d'une largeur de 4 m, en bordure de chacune des rives des cours d'eau, est étendue à 5 m et établie pour la commune sur :

Le Renon - Cours Amont : du bourg de Liniez à la limite de la commune de Guilly

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment C
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	Description
famille:	Monuments historiques	Servitudes de protection des monuments historiques

2089

Loi du 31/12/1913

La Commune est concernée (au Sud) par le débord du rayon de 500 m, concernant le TUMULUS ELLIPTIQUE, monument historique classé par décret du 25 juin 1927, situé sur la commune de LINIEZ.

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.

EL5

Description

Servitudes de visibilité sur les voies publiques

famille:

Circulation routière

1259

Arrêté préfectoral du 25/07/1980

N° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordures des chemins départementaux et communaux.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté préfectoral joint au présent dossier.

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321
44343 BOUGUENAI Cedex

Code S.U.P.

T7

Description

Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

famille:

Circulation aérienne

2088

Arrêté Interministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.